

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA
CROIX DE MISSION ET AVENUE DE VERDUN DURANT DES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 23 octobre 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux
d'assainissement,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores au
carrefour de la rue de la Croix de Mission et de l'avenue de Verdun.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise et
les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 octobre 2017

Le Maire,



David VALENCE